

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité environnementale								
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :							
	NR								
	1. Intitulé du projet								
Autorisation d'un système d'endiquement	1. Infifule du projet Autorisation d'un système d'endiguement sur la rive gauche du Bras d'Altorf à Duppigheim, au titre du nouveau décret du 12 mai								
2015. Déplacement d'un tronçon de digue existant, sans modification du niveau de protection actuel.									
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de:	s) pétitionnaire(s)							
2.1 Personne physique	per la la fill de la								
Nom	Prénom								
2.2 Personne morale									
Dénomination ou raison sociale	Communauté de communes de la région de	Molsheim - Mutzia							
Nom, prénom et qualité de la personne	ROTH Gilbert								
habilitée à représenter la personne morale									
RCS / SIRET 2 4 6 7 0 1 0	6 4 0 0 0 4 9 Forme juridique	E.P.C.I							
	o i o o o o o o o o o o o o o o o o o o								
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoir	e n°1							
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	u des seuils et critères annexé à l'article R.	122-2 du code de l'environnement et							
	dimensionnement correspondant du projet								
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard de (Préciser les éventuelles rubriques issues d'								
21. e) Ouvrages construits ou aménagés	Les rubriques suivantes de l'article R214-1 du	code de l'environnement sont							
en vue de prévenir les inondations et les	concernées :								
submersions tels que les aménagements	- 3.2.2.0. 2°: remblais en lit majeur entre 400 e								
hydrauliques au sens de l'article R.562-18 du code de l'environnement	- 3.2.6.0 : système d'endiguement au sens de	l'article R.562-13 (A)							
da code de l'environnement									
	4. Caractéristiques générales du projet								
Doivent être annexées au présent formul	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 c	du formulaire							

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet a pour objet d'autoriser le système d'endiguement en rive gauche du Bras d'Altorf à Duppigheim, selon le nouveau décret du 12 mai 2015. Les digues formant ce système d'endiguement sont déjà autorisées par arrêté préfectoral du 20 mai 2010, au titre du décret du 11 décembre 2007.

Des travaux de déplacement et de modification de la typologie d'un tronçon de digue seront réalisés pour être adaptés aux aménagements de la zone de loisirs en cours de construction dans la zone protégée. Il s'agira ainsi de déplacer de quelques mètres vers l'arrière près de 350 m de digue, qui seront construits en muret béton et faisant la jonction avec les murets déjà existants au niveau de l'étang de pêche.

La portion de digue à déplacer sera arasée à la fin des travaux, de sorte à conserver la protection de la zone arrière digue durant toute la durée des travaux. Ce nouveau tronçon sera calé à la même cote que le tronçon actuel, de sorte que le système d'endiguement conserve le même niveau de protection après les travaux.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet
Régularisation du système d'endiguement au titre du décret du 12 mai 2015, incluant la prise en compte des travaux de
déplacement d'un tronçon. Le niveau de protection après les travaux sera identique à l'actuel et une étude de dangers suivant le
plan du nouvel arrêté du 7 avril 2017 sera annexée au dossier d'autorisation.
A TO THE CONTRACTOR OF THE CON
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
En phase travaux, la digue actuelle sera conservée. Le nouveau tronçon de digue sera construit à l'arrière, et le raccordement sera
réalisé en toute fin de chantier.
L'ancien tronçon sera ensuite arasé, de sorte qu'une protection de la zone protégée soit toujours garantie.
4.2.2 dans on phase d'avalaitaites
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
En phase d'exploitation, le système d'endiguement assurera le même niveau de protection qu'en situation actuelle, et les mêmes
règles de gestion seront suivies par le gestionnaire.
·

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis?								
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Le projet sera soumis à autorisation environnementale unique, au titre des rubriques citées à l'article 3 du présent document.								
		n en						
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opération - précise	er les unités de mesure utilisées						
Gran	deurs caractéristiques	Valeur(s)						
Longueur totale du système d'endigue Linéaire de digue à déplacer	ement	1565 m Environ 350 m						
4.6 Localisation du projet								
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. 7_	° <u>3 5</u> ' <u>4 5</u> " 44 7 Lat . <u>4 8</u> ° <u>3 1</u> ' <u>5 5</u> " <u>4</u> 4						
Rue du Stade 67120 Duppigheim		°'"_ Lat°'"_ °'"_ Lat°'"_						
	oignez à votre demande les annexes n° 2							
	sion d'une installation ou d'un ouvrage existant u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une éval							
Les digues composant le système d'endiguement ont été autorisées par arrêté préfectoral du 20 mai 2010. 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les								
4.7.2 SI OUI, decrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		ZNIEFF de type 2, 420030465 : Milieux agricoles, grand hamster et crapaud vert, au sud de la Bruche
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		\boxtimes	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		\boxtimes	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		PPRi de la Bruche, approuvé le 25/11/1992, et révisié par arrêté préfectoral du 26/08/2011. Une révision de ce PPRi a été portée à connaissance aux communes le 07/07/2016, mais n'a pas encore fait l'objet d'une prescription.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	

. I Le projet 'euillez com	envisagé est-il <u>suscep</u> pléter le tableau suiva	<u>tible</u> d nt :	'avoir l	es incidences notables suivantes ?
Incider	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	
Ailieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		×	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	\boxtimes		Oui, car il s'agit d'un ouvrage de protection contre les crues du Bras d'Altorf
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		\boxtimes	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×	
	Engendre-t-il des effluents ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	\boxtimes	

The state of the s		17		No. 100 and 10
Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
	modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ?	fiées c	au 6.1 s	ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	Non Si oui, décriv	ez les	quelles	
digue, pour les déclaration ser Ces deux dossi	quels un premier dossi a déposé dans les mois ers de déclaration sont	er de d à veni portés	léclarat r. s par la s	iménagement général de la zone de loisirs de Duppigheim, à l'arrière de la ion loi sur l'eau a été validé par accord tacite en 2018, et un second dossier de EERS, mandatée par la commune de Duppigheim.
	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

n	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les é égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joi ne annexe traitant de ces éléments) :	effets indre						
Au	7. Auto-évaluation (facultatif) u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluat avironnementale qu'autil devrait en être dispensé 2 Expliquez pourquei	ion						
environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Pas nécessaire de faire une évaluation environnementale car les travaux concernent uniquement le déplacement de quelques mètres d'un tronçon de digue de 350m dans le cadre d'un aménagement global de la zone urbaine. La nouvelle protection sera identique à la précédente en terme de niveau et réalisé en béton plein.								
	8. Annexes							
8	8. Annexes 1 Annexes obligatoires							
8								
8	.1 Annexes obligatoires							
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -							
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (III peut s'agir							
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;							
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b] et c], 7°a], b], 9°a], b], c], d], 10°, 11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b) et c], 7° a), b], 9°a], b], c], d], 10°, 11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes						
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours							

parties aux	npleter le tableau ci-joint en indiquant les annexes quelles elles se rattachent	s jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les							
	Objet	ł							
gridgi a	9. Engagement e	et signature							
Je certifie su	Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus								
Fait à	MOLSHEIM	le, 02/07/2018							
Signature	THAUTÉ DE COMPANIE								

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire